

Mission, Valeurs et Normes

Innovage est une organisation bénévole active dans toute la Suisse, composée de cadres et de spécialistes retraités qui mettent bénévolement leur expérience au service d'initiatives et de projets d'utilité publique, sociaux, culturels et autres, tournés vers l'avenir. Innovage se compose de réseaux régionaux organisés en associations et d'une organisation faîtière nationale.

Mission

- Innovage soutient, par des activités de conseil, des organisations d'utilité publique à but non lucratif en Suisse, dont les activités visent un bénéfice social, culturel ou écologique. La pérennité est une préoccupation majeure d'Innovage. La collaboration avec les conseiller•e•s d'Innovage se fait sous forme de projets.
- Innovage lance également des projets de sa propre initiative.
- Innovage souhaite offrir à ses membres des perspectives dans la phase post-professionnelle de leur vie, afin qu'ils puissent continuer à utiliser judicieusement leurs compétences professionnelles et sociales et participer au développement du monde professionnel et à la nouveauté.

Valeurs

- L'activité des membres du réseau (conseiller•e•s) est bénévole et non rémunérée.
- En plus de leur activité de conseil, les conseiller•e•s s'engagent dans des tâches au sein du réseau et/ou de l'organisation faîtière.
- Innovage s'efforce de fournir des conseils d'un niveau qualitatif élevé et d'un haut degré d'innovation.
- Les réseaux entretiennent un échange d'expériences et peuvent travailler sur des projets communs. Ils communiquent mutuellement de leurs projets afin d'exploiter les synergies et d'éviter les doublons.
- Les réseaux peuvent coopérer avec d'autres organisations bénévoles.
- L'activité d'Innovage doit être marquée par l'ouverture, l'empathie, l'estime mutuelle et la transparence.
- Innovage est politiquement et confessionnellement neutre.

Normes concernant les activités de conseil

- L'activité de conseil d'Innovage est subsidiaire aux offres du marché et/ou des pouvoirs publics. Elle soutient l'auto-organisation des mandants. Les décisions relatives aux projets qui n'affectent pas la relation avec Innovage sont toujours prises par les mandants.
- Chaque mandat est réglé par écrit via la signature d'une convention.
- Les réseaux perçoivent des contributions à l'infrastructure pour couvrir leurs frais généraux ainsi que des indemnités de frais pour les conseillers.
- Le déroulement des projets est régulièrement revu avec les mandants, les projets sont évalués et documentés par écrit.
- Les objectifs, les résultats et les effets des projets sont rendus publics en accord avec les parties contractantes.

Approuvé par l'Assemblée des délégués du 11 mars 2022